



## Déclaration liminaire du SNALC 34

CTSD du lundi 24 février 2020

Monsieur le DASEN,  
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

C'est dans un contexte d'extrême tension sociale que ce CTSD de l'Hérault se réunit. Voilà plus de deux mois qu'on nous balade avec une « revalorisation salariale » dont on ne connaît toujours pas le montant, le calendrier, les modalités ou les conditions. On nous promet monts et merveilles, sans jamais rien chiffrer, ou avec des chiffres risibles, qui ne passent pas la barrière de l'analyse.

Le SNALC n'est pas dupe. Il sait décrypter le langage Blanquer. Il sait que notre ministre a déjà fait passer l'obligation de la deuxième heure supplémentaire comme une revalorisation. Qu'il considère que l'augmentation du budget due au vieillissement de nos professions est une hausse du pouvoir d'achat. Que les 30 pauvres euros bruts en moyenne du PPCR, gelés pendant un an par son gouvernement, c'est grâce à lui. Et le SNALC a bien compris que le fameux « métier d'enseignant du 21e siècle » dont il nous parle est le faux-nez du « travailler plus pour gagner à peu près la même chose ».

De tels messages adressés à des professions en crise ne peuvent être entendus, surtout quand les agents constatent dans le même temps que leur charge de travail augmente et que leurs conditions de travail se dégradent.

Le SNALC est déterminé à aller jusqu'au bout de la lutte. Il s'étonne de la faiblesse de certains taux de grévistes annoncés par l'administration et demande à ce que les remontées soient actualisées jusqu'en fin de journée, de façon à prendre en compte

les grévistes qui n'auraient cours que quelques heures dans l'après-midi, en collège notamment.

Le SNALC sera également vigilant et accompagnera les collègues face à certaines dérives de chefs d'établissements, déjà constatées dans notre département, qui entendent appliquer l'arrêt Omont avec fantaisie, dans le but de décourager les collègues les plus déterminés.

Que l'administration ne s'y trompe pas, l'heure est historique : le gouvernement a réussi à se mettre l'ensemble de l'éducation nationale à dos, et à unifier un très large front syndical. La coupe est pleine, et nous ne baisserons pas les bras.

Le SNALC avertit solennellement l'administration ; nous ne resterons pas indéfiniment autour de la table des négociations. Et si le ministère entend « gagner du temps », qu'il sache qu'en le faisant il met à nouveau en péril les examens. Car les personnels ont déjà trop sacrifié de leurs salaires pour en rester là. Ils ont bien compris n'avoir que ce moyen de nuisance pour être écoutés. Alors que les choses soient dites, si nous ne sommes pas entendus sur les dossiers de la retraite par points et des indispensables revalorisations salariales dans l'éducation nationale, nous appellerons à multiplier les actions de protestation et déposerons dès fin avril un préavis de grève couvrant toute la période des examens.

Concernant l'ordre du jour qui nous réunit, le SNALC ne peut que déplorer la vérité des chiffres : la hausse des moyens alloués à notre département ne suffit pas à maintenir les conditions d'enseignement dans nos collèges. A la prochaine rentrée, les effectifs dans l'Hérault vont y augmenter de 1063 élèves, mais les dotations ne permettront de créer que 29 divisions. Cela signifie que le nombre d'élèves par classe va augmenter, rendant encore plus difficile le travail des enseignants, déjà soumis à un nombre trop important d'heures supplémentaires.

Le H/E moyen baisse dans les établissements REP ; il était déjà passé de 1,33 à 1,32 l'an dernier, cette année il descend à 1,283. Même constat dans les établissements non classés : la baisse amorcée en 2019 (1,33 à 1,32) s'amplifie, et on ne prévoit que 1,107 cette année.

Un taux d'encadrement à la baisse, sur un corps professoral déjà fatigué par les réformes précipitées et l'imposition d'heures supplémentaires, voilà une bien belle recette pour l'augmentation des cas de burn-out et d'arrêt maladie...

Lorsqu'une ou plusieurs divisions ferment dans les établissements scolaires, on constate que le nombre d'HSA ne régresse que légèrement et que ce sont les heures postes qui sont les plus affectées...

Autant de mauvais signaux ne sont pas de nature à rassurer les personnels quant aux conditions dans lesquelles ils seront amenés à exercer.

**Le SNALC 34**